

Initiation aux procédures de travail RATP

Circulation, travail et implantation d'un chantier sur la plateforme des voies du RER

Suivant prescriptions RATP ID.53-2*

(*Règlementation interne RATP n'intégrant pas les préconisations du Décret 2017-694 « SECUFER »)

Contexte

Les entreprises intervenant sur ou à proximité immédiate de la plateforme des voies du RER, doivent former leur personnel aux prescriptions énoncées par la RATP dans l'instruction de département n° 53-2.

L'objet de cette formation est d'initier votre personnel aux présentes prescriptions.

Le document ID53-2 est joint aux marchés RATP. Cette formation bien que totalement illustrée, reste à caractère théorique.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- **D'énoncer** les obligations des entreprises intervenantes vis à vis de la réglementation RATP.
- **D'identifier** les risques spécifiques liés à l'environnement ferroviaire.
- **D'appliquer** les procédures permettant l'accès à la plateforme des voies.
- **D'énoncer** les interdictions, obligations, recommandations et plus généralement les règles de circulation et de travail.
- **D'assurer sa sécurité** dans les différentes configurations
 - de circulation sur la plateforme des voies (en binôme, en groupe, de jour, de nuit ...)
 - de travail à proximité immédiate ou sur la plateforme des voies (protecteur ou couverture)
- **De préparer** un chantier sur la plateforme des voies en intégrant les spécifications RATP.
- **De procéder** à l'instruction d'une demande de consignation de la caténaire
- **D'interpréter** les feuilles de nuit
- De mettre en place un dispositif de protection
- **D'établir** une couverture réglementaire du chantier
- **D'adopter** une conduite pertinente en cas de situation d'urgence.

Personnes concernées / Durée du stage

- Sont concernés, les personnels amenés :
 - **A Circuler** sur la plateforme des voies du RER
 - **A travailler** à proximité immédiate ou sur la plateforme des voies du RER.
- Accessibilité à une personne en situation de handicap : nous contacter pour précisions
- Il est conseillé de posséder des bases en matière de lecture et de compréhension du Français
Test disponible sur : [www.diaxens.com\info-formation](http://www.diaxens.com/info-formation) rubrique programmes
- Nombre de stagiaires : maxi 12 personnes.
- Durée du stage : 1 jour, soit 7h00
- Modalités : stage intra ou inter entreprise
- Horaires 9h / 17h00 (adaptables suivant contraintes de l'entreprise)
intégrant pauses de 15 mn matin et après-midi et 1h repas du midi

Planification / inscription

- Planification : sur demande suivant vos souhaits et disponibilité formateur
- Inscription réputée valide à compter de la réception de la convention de formation signée
- Indicateurs de performance disponibles sur : www.diaxens.com/info-formation

Animation et évaluation

- Méthode interactive s'appuyant sur des exemples de situations réelles.
- Mise en œuvre de moyens multimédia incluant des questionnements de découverte des contenus (construction interactive des connaissances), des animations graphiques et des vidéos démonstratives.
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage par questionnement oral récapitulatif.
- Validation des connaissances par test théorique (QCM) en fin de stage.
- Livret stagiaire illustré, remis à chaque participant.
- Nos formateurs sont équipés de PC et vidéo projecteur

Suivi

- Feuille d'émargement par ½ journée
- Feuille d'appréciation remplie par chaque stagiaire en fin de formation
- Fiche retour formateur dans le cas de remarques particulières
- Attestation de présence et de réussite au test d'évaluation de la formation remise à l'employeur.

Conditions de réussite

- Salle adaptée permettant la projection / Tableau blanc
- Les stagiaires sont dégagés de toutes contraintes de production et se consacrent exclusivement à la formation, aucun EPI n'est requis.

Informations

- L'action de formation ne se valide pas par bloc, elle forme un ensemble indissociable
- Passerelle vers d'autres formations : Aucune
- Equivalence : aucune les formations métro, RER et Tram sont indépendantes
- Débouchés : Le détenteur de l'attestation délivrée permettra à l'employeur d'obtenir auprès de la RATP le badge d'accès aux voies, indispensable pour participer à un chantier
- La RATP ne fixe aucun délai formel pour le recyclage sauf pour la qualification "Sécurité Chantier" nécessitant une évaluation annuelle pour la RATP

Tarif et financement

Tarif sur devis en fonction de la localisation

Financement sur fonds propres de l'entreprise ou OPCO après accord préalable.

Contenu de la formation

1- CIRCULATION

1.1. La réglementation RATP :

- Eléments de définition (ID 53-2...)
- Accès à la plateforme des Voies
- Responsabilité de l'entreprise
- Personnel autorisé.

1.2. Accès à la plateforme des voies :

- Circulation des trains, risques train
- Rôle du PCC
- Equipements obligatoires
- Procédures de demande d'accès : qui, quand, comment.

1.3. Règles de circulation :

- Procédure d'appel du PCC
- La circulation sur la plateforme des voies
- Les interdictions, obligations, recommandations
- La circulation en groupe
- Trains d'essais, train de chantier...
- Spécificité des terminus et ateliers
- Réagir en cas d'urgence.

2- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION

2.1 Définition du dispositif :

- Rôle et responsabilité des acteurs : Chef de chantier, ASP, Annonceur, Sentinelle
- Définition et traçabilité du dispositif (fiche de mise en œuvre)
- Paramètres à prendre en compte et calcul
- Chantiers fixes, mobiles, itinérants
- Equipements spécifiques

2.2 Mise en œuvre du dispositif :

- Choix des acteurs et implantation
- Implantation sur le terrain, déclenchement de l'annonce
- Couverture d'urgence

2- MISE EN PLACE D'UNE COUVERTURE DE CHANTIER :

3.1 Pose d'une couverture :

- Les matériels à employer
- Savoir appliquer les instructions de couverture (plan de couverture...)
- Pose et levée de la couverture

3.2 Définir l'implantation d'une couverture

- Les documents obligatoires avant implantation (plan de prévention, feuille de nuit...)
- Procédures et règles de pose / dépose d'une couverture, les interdictions
- Les zones d'évolution des convois
- Les chantiers programmés et effectifs
- Cas généraux : voies principales, secondaires ...
- Cas particuliers : ateliers, terminus, train garé ...
- Passage d'un train sur un chantier

4. DEMANDE DE CONSIGNATION :

- Caténaire, zone d'abords immédiats
- Instruction d'une demande / restitution de la consignation
- Bulletin de consignation caténaire

5. TEST D'EVALUATION :

- Questionnement type QCM et étude de cas (Protecteur et schéma de couverture)